

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 476

5 mars 2009

### SOMMAIRE

Access Fund .....	22807	Internationale Participation Articles de Sport Holding S.A. ....	22842
Akkutrac S.à.r.l. ....	22811	Koelnag Holding S.A. ....	22842
Arcavest Project Clejan Co. KG .....	22823	Kolkiah Investments SA .....	22812
Asi Group S.A. ....	22846	La Petite Venise S.à r.l. ....	22843
ASI Management S.A. ....	22844	Leva Marine S.A. ....	22811
Autrepart S.à.r.l. ....	22820	Long Island International S.A. ....	22806
Basalt Investment Luxembourg S.à r.l. ...	22811	Masonite (Hungary) Servicing Company Limited by Shares, succursale de Luxembourg .....	22821
Berma Invest S.A. ....	22843	Midden Europese Beleggingsmaatschappij S.A. ....	22804
Blue Raid's Organisation .....	22810	Mold Systems S.A. ....	22843
Bolt Holding Company S.A. ....	22802	Money First .....	22845
Ciemmedue S.A. ....	22811	Nomura Funds .....	22806
City-Prom S.A. ....	22845	Oak .....	22839
Compagnie Européenne de Développement et de Promotion Culturels .....	22811	Rock Ridge RE 26 .....	22846
Coparin S.A. ....	22808	Royal Properties S.A. ....	22813
Cormea S.A. ....	22808	Skans Holding S.à r.l. ....	22832
C.P.O. International S.A. ....	22804	Smiths Finance Luxembourg S.à r.l. ....	22828
Cran International S.A. ....	22810	Société Européenne de Banque .....	22806
Crismagand .....	22846	Sofindex .....	22808
Daytrade S.à.r.l. ....	22810	Stolt-Nielsen S.A. ....	22802
DETEL Kommunikationsgesellschaft GmbH .....	22810	System Management Partners Europe S.A. ....	22809
Dominion Corporate Services S.à r.l. ....	22823	UniGarant: Best of Assets Konservativ (2015) .....	22809
DWS Euroland Konzept 2009 .....	22823	UniGarant: Best of Assets Konservativ (2015) .....	22810
DWS Funds .....	22823	UniGarant: Deutschland (2016) .....	22809
Dynamic Funds .....	22823	UniGarant: Deutschland (2016) .....	22809
Erole Participation S.A. ....	22802	UniGarant: Europa (2015) .....	22811
Euro Co AG .....	22822	UniGarant: Europa (2015) .....	22811
Finpart .....	22842	United Investors Sicav .....	22805
Global Advantage Funds .....	22805	Weila Immobilien S.A. ....	22844
Göta Re S.A. ....	22837		
Icare S.A. ....	22804		
Immocris Holding .....	22807		
Immo Croissance Villa Churchill, S.à r.l. ....	22848		
InstitutionalBalance-Top .....	22812		

**Erole Participation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 110.848.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE TENUE DE FAÇON EXTRAORDINAIRE**

des actionnaires qui aura lieu le 23 mars 2009 au lieu du 10 mars 2009 à 10h00 au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

- Constatation et approbation du report de la date de l'Assemblée Générale Statutaire ayant pour objet d'approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.
- Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport de contrôle du Commissaire relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.
- Approbation du bilan arrêté au 31 décembre 2007 et du compte de profits et pertes y relatif; affectation du résultat.
- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.
- Divers.

Pour prendre part à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteurs cinq jours francs au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale Statutaire au 23 Val Fleuri à Luxembourg.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009025731/565/22.

**Bolt Holding Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 100.486.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des actionnaires qui aura lieu au siège social de la société exceptionnellement le 24 mars 2009 à 10h30 avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Constatation et approbation du report de la date de l'Assemblée Générale Statutaire ayant pour objet d'approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.
- Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport de contrôle du Commissaire relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.
- Approbation du bilan arrêté au 31 décembre 2007 et du compte de profits et pertes y relatif; affectation du résultat.
- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.
- Renouvellement des mandats des Administrateurs et du Commissaire.
- Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009026275/565/21.

**Stolt-Nielsen S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 12.179.

**The ANNUAL GENERAL MEETING**

of the Shareholders of Stolt-Nielsen S.A. (the "Company") will be held at the offices of Services Généraux de Gestion S.A., 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, on Thursday, March 26, 2009 at 2:00 p.m., for the following purposes:

*Agenda:*

1. To approve the holding of the Annual General Meeting on March 26, 2009, in variation from the date (third Thursday in April) set forth in Article Twenty-Four of the Articles of Incorporation;
2. To consider the Reports of PricewaterhouseCoopers S.à r.l., Luxembourg, Independent Auditors ("Réviseur d'entreprises"), on the consolidated financial statements and the unconsolidated financial statements of the Company;

3. To approve the consolidated balance sheets and statements of operations of the Company for the fiscal year ended November 30, 2008;
4. To approve the unconsolidated balance sheets and statements of profit and loss of the Company for the fiscal year ended November 30, 2008;
5. To approve the determination of dividends and allocation of profits of the Company for the fiscal year ended November 30, 2008, namely (i) approval of an interim dividend of Fifty Cents (U.S. \$.0.50) per Common Share and One-Half Cent (U.S. \$ 0.005) per Founder's Share declared on November 13, 2008 and paid on November 26, 2008 and (ii) transfer of all undistributed profits to the retained earnings of the Company;
6. To discharge the Directors of the Company in respect of the proper performance of their duties for the fiscal year ended November 30, 2008;
7. In conformity with the provisions of the Luxembourg Company Law and Article Five of the Company's Articles of Incorporation, to
  - (i) continue the validity of the authorized capital of the Company, i.e. Sixty Five Million (65,000,000) Common Shares and Sixteen Million Two Hundred Fifty Thousand (16,250,000) Founder's Shares, each of no par value, and
  - (ii) approve the Report of the Board of Directors of the Company recommending, and authorizing the Board to implement the suppression of Shareholders' preemptive rights in respect of the issuance of Common Shares for cash with respect to all authorized but unissued Common Shares, resulting from the exercise of stock options under the Company's 1997 Stock Option Plan (such Plan approved by the Shareholders of the Company at the Annual General Meeting held May 2, 1997)
 each of the foregoing actions to be effective through August 31, 2010 or such other date as the Shareholders of the Company may determine at a general meeting;
8. To authorize the Company, or any wholly-owned subsidiary, to purchase Common Shares of the Company, from time to time in the open market, provided
  - (i) the maximum price to be paid for such Common Shares shall not be higher than the higher of the price of the last independent trade and the highest current independent bid on the Oslo Stock Exchange and shall be in conformity with applicable standards, if any, concerning such purchases that may be established by the regulatory regimes in such countries where the Common Shares are listed or admitted for trading,
  - (ii) the minimum price to be paid for such Common Shares shall not be less than the "stated value" (i.e. U.S. \$1.00 per share) thereof, and
  - (iii) other conditions for trading shall be in conformity with applicable standards, if any, concerning such purchases that may be established by the regulatory regimes in such countries where the Common Shares are listed or admitted for trading,
 and further provided such purchases are in conformity with Article 49-2 of the Luxembourg Company Law, such authorization being granted for purchases completed on or before August 31, 2010;
9. To elect seven directors of the Company to hold office until the next Annual General Meeting of Shareholders and until their respective successors have been duly elected and qualified;
10. To elect Jacob Stolt-Nielsen as Chairman of the Board of Directors of the Company; and
11. To elect PricewaterhouseCoopers S. à r. l. as the Independent Auditors ("Réviseurs d'entreprises") to audit the consolidated financial statements and the unconsolidated financial statements, of the Company, for a term to expire at the next Annual General Meeting of Shareholders.  
 The Annual General Meeting shall be conducted in conformity with the quorum and voting requirements of the Luxembourg Company Law and the Company's Articles of Incorporation, in particular for agenda item (7), the general vote of all shares of the Company voting together (i) with a quorum of fifty per cent (50%) of the shares eligible to vote being present or represented when the meeting is first convened and (ii) a two-thirds affirmative vote of those shares present or represented at the meeting being required.  
 The Board of Directors of the Company has determined that Shareholders of record at the close of business on February 23, 2009 will be entitled to vote at the aforesaid meeting and at any adjournments thereof.

Dated: March 2, 2009.

JACOB STOLT-NIELSEN  
*Chairman of the Board*

The following documents may be inspected at the registered office of the Company and copies may be obtained for free thereat upon request

- 1) the Reports of PricewaterhouseCoopers S.à r.l., Luxembourg, Independent Auditors ("Réviseurs d'entreprises"), on the consolidated financial statements and the unconsolidated financial statements of the Company,
- 2) the Report by the Board of Directors of the Company in respect of the financial statements of the Company for the fiscal year ended November 30, 2008,
- 3) the unconsolidated balance sheet and statements of profit and loss of the Company for the fiscal year ended November 30, 2008,
- 4) the consolidated balance sheet and statements of operations of the Company for the fiscal year ended November 30, 2008,

5) the Report of the Board of Directors of the Company recommending, and authorizing the Board to implement the suppression of Shareholders' preemptive rights in respect of the issuance of Common Shares for cash,

6) the list of nominees for the election of directors,

7) the Proxy Card with the return envelope provided for such purpose. The giving of such Proxy will not affect shareholder right to revoke such Proxy or vote in person should he/she later decide to attend the meeting.

Référence de publication: 2009028354/755/79.

---

**Midden Europese Beleggingsmaatschappij S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 51.498.

---

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à une

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu vendredi le 27 mars 2009 à 11.00 heures à Luxembourg, 16, Allée Marconi, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Commissaire Vérificateur et du liquidateur.
2. Décharge au Commissaire Vérificateur et au liquidateur.
3. Clôture de la liquidation.
4. Désignation du lieu où les livres et documents sociaux seront déposés pendant cinq ans.

*Le Liquidateur.*

Référence de publication: 2009028364/504/15.

---

**C.P.O. International S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 31.895.

---

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 23 mars 2009 à 9:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Ratification de la cooptation d'un administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009028374/795/16.

---

**Icare S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 54.948.

---

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra lundi, 23 mars 2009 à 14.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Démission de M. Cornelius Martin BECHTEL de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration et décharge.

6. Nomination de M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
7. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2009028366/29/22.

**Global Advantage Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 42.433.

We are pleased to invite you to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of shareholders, which will be held on *March 27, 2009* at 11.00 a.m. at the offices of State Street Bank Luxembourg S.A., 49 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Presentation of the Chairman's Statement and of the report of the Independent Auditor.
2. Approval of the balance sheet and the profit and loss account as of December 31, 2008 and allocation of results.
3. Discharge to be granted to the Directors with respect to the performance of their duties during the financial year ended December 31, 2008.
4. Statutory elections.
5. Any others business which may be properly brought before the meeting.

The shareholders are advised that no quorum for the items of the agenda is required, and that the decisions will be taken at the majority vote of the shares represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

A proxy form may be obtained at the registered office's address and has to be returned by fax no later than 48 hours before the meeting to the attention of Mrs Candice Mayembo at the fax number +352 46 40 10 413 and by mail to the registered office's address.

*By order of the Board of Directors.*

Référence de publication: 2009028368/755/24.

**United Investors Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 129.617.

Les actionnaires d'United Investors Sicav (la "Société") sont invités à participer à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

(l'"Assemblée") qui se tiendra au siège de la Société, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, le jeudi 26 mars 2009, à 11h et qui aura l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats.
4. Donner quitus aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat pour l'exercice social clos au 31 décembre 2008.
5. Composition du conseil d'administration.
6. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises pour un terme d'un an.
7. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les propriétaires d'actions au porteur doivent, cinq jours francs avant l'Assemblée, informer par écrit (lettre ou procuration) le Conseil d'Administration de leur intention d'assister à l'Assemblée et indiquer le nombre de titres pour lesquels ils entendent prendre part au vote.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de BNP Paribas Luxembourg, 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg, où des formulaires de procuration sont disponibles.

Pour le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009028372/755/28.

---

**Société Européenne de Banque, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 13.859.

---

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires se tiendra au siège de la société, 19-21 boulevard du Prince Henri à LUXEMBOURG, le jeudi 19 mars 2009, à 11h30, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. rapport de gestion du conseil d'administration;
2. rapport des réviseurs d'entreprises;
3. approbation des états financiers au 31 décembre 2008;
4. distribution du résultat de l'exercice 2008;
5. décharge à donner aux administrateurs;
6. nominations des administrateurs et des membres des comités;
7. nominations des personnes chargées de la gestion journalière;
8. divers.

Les actionnaires ne pouvant prendre part personnellement à l'assemblée générale, peuvent s'y faire représenter par procuration.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009028369/755/21.

---

**Long Island International S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 31.689.

---

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 23 mars 2009 à 11:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Ratification de la cooptation d'un administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009028377/795/16.

---

**Nomura Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 107.078.

---

As the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company (the "Shareholders") held on 26 November 2008 could not validly deliberate on the first item of the agenda relating to the amendment of articles 11 and 14 of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") because of a lack of quorum, Shareholders are hereby reconvened to assist at an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the Company (the "Meeting") which will be held at the registered office of the Company on 29 March 2009 at 11 a.m. (Luxembourg time) with the following agenda:

*Agenda:*

Amendment of the third paragraph of article 11 of the Articles in order to provide that the resolutions at the general meetings are passed by a majority of the votes cast and of the first paragraph, first sentence, the fifth paragraph and the sixth paragraph of article 14 of the Articles so as respectively to state that the board of directors has to choose a chairman

from among its members in accordance with article 64 (2) of the amended law of 10 August 1915 on commercial companies, to allow the directors to appoint a proxy by electronic means and to allow the directors to cast their vote in writing or by telefax or any other electronic means capable of evidencing such vote as well as to permit them to participate to meetings of the board of directors by modern telecommunication means.

The text of the proposed amendments to the Articles is available, free of charge, upon request, at the registered office of the Company.

The reconvened Meeting will validly deliberate on the item of the agenda, without any quorum requirement. The passing of the resolution requires the consent of 2/3 of the shares present or represented at the Meeting.

A Shareholder may act at the Meeting by proxy. Proxy forms may be obtained at the registered office of the Company upon request. To be valid proxies have to be received by the Company by Wednesday 18 March 2009 at 5:00 pm (Luxembourg time) at the latest. Proxies should be sent either by mail to Nomura Bank (Luxembourg) S.A., 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand-Duchy of Luxembourg or by fax at the number +352 47.43.41 to the attention of Mr. Koichi SUDO. If the Form of Proxy is returned by fax, please also send the signed original by mail to the address stated above.

Proxies given for the extraordinary general meeting of 26 November 2008 remain valid.

*By order of the Board of Directors.*

Référence de publication: 2009016387/260/33.

---

**Immocris Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.741.

---

Les actionnaires sont convoqués à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *lundi 16 mars 2009* à 10.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2009022367/29/17.

---

**Access Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 93.876.

---

Les actionnaires sont invités à assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le *13 mars 2009* à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et de l'affectation des résultats
3. Décharge à donner aux Administrateurs
4. Décharge à donner aux dirigeants de la société de gestion
5. Nominations statutaires
6. Divers

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 12 mars 2009 au plus tard auprès de KBL European Private Bankers, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009023153/755/21.

---

**Cormea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 113.376.

---

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 13 mars 2009 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 octobre 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 octobre 2008.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009023186/1023/16.

---

**Sofindex, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 43.380.

---

Die Aktionäre werden hiermit zur

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Gesellschaft eingeladen, die ausserordentlich an der Adresse des Gesellschaftssitzes, am 13. März 2009 um 10.00 Uhr mit folgender Tagesordnung stattfindet:

*Tagesordnung:*

1. Vorlage der Jahresabschlüsse und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
2. Genehmigung der Jahresabschlüsse sowie Ergebniszuweisung per 31. Dezember 2007.
3. Beschluss über die Weiterführung der Gesellschaft gemäss Artikel 100 der Gesetzgebung über die Handelsgesellschaften.
4. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
5. Verschiedenes.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009023189/534/18.

---

**Coparin S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 38.554.

---

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme COPARIN S.A. sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le vendredi, 13 mars 2009 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2008.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009023778/750/16.

---



**UniGarant: Deutschland (2016), Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement des UniGarant: Deutschland (2016), welches am 2. Januar 2009 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 7. Januar 2009.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009014070/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09048. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

---

**UniGarant: Deutschland (2016), Fonds Commun de Placement.**

Das Sonderreglement des UniGarant: Deutschland (2016) welches am 2. Januar 2009 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 7. Januar 2009.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009014072/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09041. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

---

**System Management Partners Europe S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

R.C.S. Luxembourg B 63.805.

**LIQUIDATION JUDICIAIRE***Extrait*

Par jugement rendu en date du 19 février 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société System Management Partners Europe S.A., dont le siège social à L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X septembre, a été dénoncé en date du 18 octobre 2001.

Ce même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole KUGENER, juge, et liquidateur Maître Luc SALES, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire déclaration de leurs créances avant le 12 mars 2009 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

*Pour Publication*

M<sup>e</sup> Luc SALES

Signatures

Référence de publication: 2009025682/9982/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2009, réf. LSO-DB08943. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

---

**UniGarant: Best of Assets Konservativ (2015), Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement des UniGarant: Best of Assets Konservativ (2015), welches am 2. Januar 2009 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 7. Januar 2009.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009014073/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09054. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

**Blue Raid's Organisation, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 57.796.

**Cran International S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 63.727.

**Daytrade S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 65.702.

**DETEL Kommunikationsgesellschaft GmbH, Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 66.373.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

« Par jugements du 19 février 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné la dissolution et la liquidation des sociétés suivantes:

- la société anonyme BLUE RAID'S ORGANISATION SA, dont le siège social à L-4081 Esch-sur-Alzette, 9, rue Dicks, a été dénoncé en date du 21 avril 1998,

- la société anonyme CRAN INTERNATIONAL SA, dont le siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, a été dénoncé en date du 31 décembre 2000,

- la société à responsabilité limitée DAYTRADE SàRL, dont le siège social à L-3254 Bettembourg, 188, route de Luxembourg, a été dénoncé en date du 16 octobre 2003,

- la société à responsabilité limitée DETEL KOMMUNIKATIONSGESELLSCHAFT GmbH, dont le siège social à L-4447 Zolver, 8, rue de la Fontaine a été dénoncé en date du 25 novembre 1999.

Le mêmes jugements ont nommé juge commissaire Madame Carole KUGENER, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Alain NORTH, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire leurs déclarations de créances au greffe de la sixième chambre du tribunal de commerce avant le 12 mars 2009.

Pour extrait conforme

Alain NORTH

Le liquidateur

Référence de publication: 2009024400/8228/41.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07540. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07541. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07542. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07543. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

(090031304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

(090031308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

(090031310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

**UniGarant: Best of Assets Konservativ (2015), Fonds Commun de Placement.**

Das Sonderreglement des UniGarant: Best of Assets Konservativ (2015), welches am 2. Januar 2009 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 7. Januar 2009.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009014075/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09050. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

**UniGarant: Europa (2015), Fonds Commun de Placement.**

Das Sonderreglement des UniGarant: Europa (2015), welches am 2. Januar 2009 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 7. Januar 2009.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009014076/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09059. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

**UniGarant: Europa (2015), Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement des UniGarant: Europa (2015), welches am 2. Januar 2009 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 7. Januar 2009.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009014077/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09062. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

**Akkutrac S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 67.065.

**Basalt Investment Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 122.198.

**Ciemmedue S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 107.775.

**Compagnie Européenne de Développement et de Promotion Culturels, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 84.231.

**Leva Marine S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 74.641.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

« Par jugements du 19 février 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné la dissolution et la liquidation des sociétés suivantes:

- la société à responsabilité limitée AKKUTRAC SàRL, dont le siège social à L-2449 Luxembourg, 5, bld Royal, a été dénoncé en date du 5 janvier 2006,

- la société à responsabilité limitée BASALT INVESTMENT LUXEMBOURG SàRL, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, bld G-D Charlotte, de fait inconnue à cette adresse,

- la société anonyme CIEMMEDUE S.A. dont le siège social à L-2449 Luxembourg, 26, bld Royal, a été dénoncé en date du 4 mai 2006.

- la société anonyme COMPAGNIE EUROPEENNE DE DEVELOPPEMENT ET DE PROMOTION CULTURELS SA, dont le siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été dénoncé en date du 1<sup>er</sup> février 2006,

- la société anonyme LEVA MARINE SA, dont le siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, Bld Royal, a été dénoncé en date du 5 août 2004,

Les mêmes jugements ont nommé juge commissaire Madame Carole KUGENER, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Lionel GUETH-WOLF, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire leurs déclarations de créances au greffe de la sixième chambre du tribunal de commerce avant le 12 mars 2009.

Pour extrait conforme

Lionel GUETH-WOLF

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2009024399/9098/48.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07545. - Reçu 89,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07547. - Reçu 12,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07548. - Reçu 12,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07549. - Reçu 12,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07550. - Reçu 12,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090031313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

(090031318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

(090031323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

(090031327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

(090031330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

### **Kolkiah Investments SA, Société Anonyme (en liquidation).**

R.C.S. Luxembourg B 77.988.

#### LIQUIDATION JUDICIAIRE

*Extrait*

Par jugement rendu en date du 19 février 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société Kolkiah Investments S.A., dont le siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, a été dénoncé en date du 28 juin 2004.

Ce même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole KUGENER, juge, et liquidateur Maître Luc SALES, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire déclaration de leurs créances avant le 12 mars 2009 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

*Pour publication*

M<sup>e</sup> Luc SALES

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2009025683/9982/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2009, réf. LSO-DB08944. - Reçu 89,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090033111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

### **InstitutionalBalance-Top, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement des InstitutionalBalance-Top, welches am 2. Januar 2009 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 7. Januar 2009.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Das Sonderreglement des InstitutionalBalance-Top, welches am 2. Januar 2009 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 7. Januar 2009.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009014409/685/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00318. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

### **Royal Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.489.

## **PROJET DE SCISSION**

### **I. Description de la société à scinder et des sociétés à constituer**

La société ROYAL PROPERTIES S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 35, Boulevard du Prince Henri, a été constituée suivant acte notarié en date du 31 mars 2006 publié au mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n°1199 du 20 juin 2006.

La société a un capital de deux millions cinq cent mille euros (2.500.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de deux mille cinq cent euros (2.500,- EUR) chacune.

Le Conseil d'Administration propose de procéder à la scission de la société par la constitution de trois nouvelles sociétés anonymes de droit luxembourgeois (nouvelles sociétés), toutes les trois avec siège social à L-1724 Luxembourg, 35, Boulevard du Prince Henri, et qui portent les dénominations suivantes:

- a- Royal Properties S.A.
- b- St-Georges S.A.
- c- Central Plaza S.A.

Les projets d'actes constitutifs des trois nouvelles sociétés sont mieux détaillés à la fin du présent projet de scission.

### **II. Modalités de la scission**

Les actionnaires de la société sont appelés à la date de l'assemblée générale des actionnaires de la société (date de la scission) à approuver la scission par laquelle la société transfère par suite de dissolution sans liquidation au trois nouvelles sociétés, l'ensemble de son patrimoine activement et passivement sans exception.

Les actionnaires de la société recevront pour une action de la société, une action dans chacune des trois sociétés nouvelles.

Les actions des trois nouvelles sociétés étant réparties entre les actionnaires de la société à scinder de manière strictement proportionnelle à leur participation dans le capital social, il a pu être fait abstraction du rapport spécial visé par l'article 294 conformément à l'article 307 (5) de la loi concernant les sociétés commerciales.

Les actions des nouvelles sociétés seront échangées contre les actions de la société et les actions de la société seront annulées le jour de l'assemblée générale notariée approuvant la scission et un ou plusieurs certificats d'actions au porteur des nouvelles actions seront remis à chaque actionnaire de chacune des trois nouvelles sociétés.

La scission est basée sur le bilan intermédiaire de la société à scinder établi à la date du 23 février 2009.

Du point de vue comptable, les opérations de la société scindée seront considérées comme accomplies pour le compte des nouvelles sociétés issues de la scission à compter du 23 février 2009.

Les actions des sociétés nouvelles auront le droit de participer au bénéfice à partir de cette date. Il n'existe ni actionnaires ayant des droits spéciaux ni porteurs de titres autres que des actions.

A l'exception d'une rémunération normale de l'expert indépendant pour son travail, aucun avantage particulier ne sera attribué ni à l'expert indépendant, ni aux membres du conseil d'administration et commissaire de la société et des nouvelles sociétés.

Les éléments du patrimoine total, actif et passif de la société ci-après décrits, qui sont transférés à chacune des nouvelles sociétés, sont répartis de la façon suivante:

## PROJET DE SCISSION SUR BASE DU BILAN AU 23 FEVRIER 2009

	Consolidé	Royal Properties S.A.	St-Georges S.A.	Central Plaza S.A.
<b>ACTIF</b>				
Actif Immobilisé				
Immobilisations corporelles	45.621.772,07	11.518.676,87	10.106.187,56	23.996.907,64
Immobilisations financières	3.600,00	0,00	0,00	3.600,00
Actif circulant				
Clients	285.140,35	17.796,27	267.344,08	0,00
Créances sur des entreprises liées	862.146,97	862.146,97	0,00	0,00
Autres créances < à un an	182.014,64	84.997,44	-68.369,58	165.386,78
Autres créances > à un an		0,00	405.680,87	0,00
Avoirs en banque	2.400.027,41	600.027,41	600.000,00	1.200.000,00
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>49.354.701,44</b>	<b>13.083.644,96</b>	<b>11.310.842,93</b>	<b>25.365.894,42</b>
<b>PASSIF</b>				
Capitaux Propres				
Capital souscrit	2.500.000,00	700.000,00	600.000,00	1.200.000,00
Résultats reportés	(1.563.989,65)	(572.424,60)	(268.952,23)	(722.612,82)
Résultat de l'exercice	69.280,25	27.049,63	44.747,74	(2.517,12)
Provisions pour Impôts	120,00	120,00	0,00	0,00
Provisions pour charges d'exploitation	15.000,00	15.000,00	0,00	0,00
Dettes				
Dettes envers établissement de crédit > à 1 an	36.740.809,21	4.799.794,30	10.353.784,45	21.587.230,46
Fournisseurs	896.054,58	(10.471,05)	581.262,97	325.262,66
Dettes envers des entreprises liées < à un an	141.917,71	141.917,71	0,00	0,00
Dettes envers des entreprises liées > à un an	4.830.000,00	4.830.000,00	0,00	0,00
Autres dettes	5.725.509,34	3.152.658,97	0,00	2.978.531,24
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>49.354.701,44</b>	<b>13.083.644,96</b>	<b>11.310.842,93</b>	<b>25.365.894,42</b>

Les projets d'actes constitutifs des trois sociétés nouvelles sont les suivantes:

1. Royal Properties S.A.

Société anonyme

Luxembourg

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Royal Properties S.A."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la promotion, la construction, l'aménagement, la mise en valeur, la gestion, la location et la vente d'immeubles, sans préjudice de toutes autres activités nécessaires ou utiles, susceptibles de favoriser soit directement soit indirectement la réalisation de cet objet.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

## **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à SEPT CENT MILLE EUROS (700.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de SEPT CENTS EUROS (700,- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

## **Titre III. Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs respectivement par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 21 mars à 9 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, un samedi ou un dimanche, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

2. St-Georges S.A.

Société anonyme

Luxembourg

#### **Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "St-Georges S.A."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.



**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la promotion, la construction, l'aménagement, la mise en valeur, la gestion, la location et la vente d'immeubles, sans préjudice de toutes autres activités nécessaires ou utiles, susceptibles de favoriser soit directement soit indirectement la réalisation de cet objet.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

## **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à SIX CENT MILLE EUROS (600.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de SIX CENTS EUROS (600,- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

## **Titre III. Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs respectivement par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 21 mars à 9.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, un samedi ou un dimanche, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

3. Central Plaza S.A.

Société anonyme

Luxembourg

#### **Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Central Plaza S.A."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la promotion, la construction, l'aménagement, la mise en valeur, la gestion, la location et la vente d'immeubles, sans préjudice de toutes autres activités nécessaires ou utiles, susceptibles de favoriser soit directement soit indirectement la réalisation de cet objet.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au

contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

## **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à UN MILLION DEUX CENT MILLE EUROS (1.200.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200,- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

## **Titre III. Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs respectivement par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

## **Titre IV. Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 21 mars à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, un samedi ou un dimanche, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Fait à Luxembourg, le 23 février 2009

Pour le Conseil d'Administration de Royal Properties S.A., ont signé:

M.H. EDHAIE, M.AKBARIEH, H.EDHAIE.

Enregistré à Luxembourg - Sociétés, le 24 février 2009. Référence: LSO DB/07647. Reçu (€)

Droit d'Enregistrement: 12,- €

Droit de timbre: 16,- €

Total: 28,- €

Le Receveur (signé): Guy REULAND.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009024660/220/383.

(090031739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

### **Autrepart S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

R.C.S. Luxembourg B 89.076.

### **LIQUIDATION JUDICIAIRE**

#### *Extrait*

Par jugement rendu en date du 19 février 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société Autrepart S.à r.l., dont le siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, a été dénoncé en date du 17 janvier 2006.

Ce même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole KUGENER, juge, et liquidateur Maître Luc SALES, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire déclaration de leurs créances avant le 12 mars 2009 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour publication

M<sup>e</sup> Luc SALES

Le liquidateur

Référence de publication: 2009025684/9982/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2009, réf. LSO-DB08946. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

---

**Masonite (Hungary) Servicing Company Limited by Shares, succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 111.364.

Il est demandé l'inscription et la publication des mentions suivantes:

Dénomination, siège social:

MASONITE (HUNGARY) SERVICING COMPANY LIMITED BY SHARES,

succursale de Luxembourg

avec siège social à L-2320 Luxembourg, 69a bd. de la Pétrusse,

Activité de la succursale:

des opérations de financement aux sociétés du groupe ainsi que toutes activités en relation directe ou indirecte avec des opérations de financement

Nom et adresse du siège principal:

MASONITE (HUNGARY) SERVICING COMPANY LIMITED BY SHARES,

Office Building

1074 Budapest, Dohány U.12.

Hongrie

Numéro d'inscription au registre de commerce du siège principal en Hongrie:

Registre de commerce: «Metropolitan Court acting as Court of Registration (Fővárosi Bíróság mint Cégbíróság)»

Numéro d'inscription: 01-10-044193

Identités et adresses des personnes pouvant engager la société:

Administrateurs:

- Robert V. TUBBESING

19 Sir Williams Lane

Toronto, Ontario, M9A 1T8

Canada

- Fergal Brian MOLONY

50 Windsor Park, Monkstown

Co. Dublin

Irlande

- Klára FÖLDES

Kresz Géza u. 34

1136 Budapest

Hongrie

avec pouvoir de signature conjointe

Identité et adresse des gérants de l'établissement luxembourgeois:

Monsieur Sébastien FRANCOIS, demeurant à B-6900 Marche En Famenne, rue Saint Denis 6.

Pour publication aux fins de publication au Mémorial C, recueil des sociétés et associations.

Signature.

Référence de publication: 2009025704/58/45.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05214. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(050094036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2005.

---

**Euro Co AG, Société Anonyme.****Capital social: EUR 6.375.000,00.**

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 94.011.

Im Jahre zweitausendneun, am achtzehnten Februar, um 10.15 Uhr,

Vor dem unterzeichneten Notar Camille MINES, mit Amtssitz in Capellen (Großherzogtum Luxemburg),

tritt zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen, der alleinige Aktionär (nachfolgend der Alleinige Aktionär) der Aktiengesellschaft EURO CO A.G., mit Sitz in L-6468 Echternach, Zone Industrielle, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B Nummer 94.011 (nachfolgend die Gesellschaft), gegründet gemäß Urkunde vom 25. Mai 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg, Nummer 1199 vom 20. Dezember 2001, letztmalig abgeändert durch Urkunde des Notars Henri Beck, mit Amtssitz in Echternach, vom 18. Februar 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg, Nummer 252 vom 5. Februar 2009.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Christian Jungers, Rechtsanwalt, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg, welcher Frau Véronique Baraton, Notargehilfin, mit Wohnsitz in Garnich, zum Schriftführer bestellt.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmenzähler Frau Manon HOFFMANN, Notargehilfin, mit Wohnsitz in Koerich, (der Vorsitzende, der Sekretär und der Stimmenzähler bilden das "Büro" der Versammlung).

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung als eröffnet und gibt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

I. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass der Alleinige Aktionär in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten ist; demzufolge ist die Generalversammlung regelmäßig zusammengesetzt und kann gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen; diese Anwesenheitsliste wurde vom Alleinigen Aktionär, beziehungsweise dessen Vertreter, sowie von den Mitgliedern des Verwaltungsrates und dem Notar unterzeichnet, und bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Ebenso bleiben gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden, die ordnungsgemäß durch die Erschienenen und den instrumentierenden Notar "ne varietur" paraphierte Vollmacht des vertretenen Alleinigen Aktionärs.

II. Die Tagesordnung der Generalversammlung lautet wie folgt:

*Tagesordnung*

1. Verzicht auf Frist- und Formalitätsregelungen der Einberufung;
2. Abänderung der Zeichnungsbefugnis und demzufolge Abänderung von Artikel 17 der Satzung.

Sodann trifft die Versammlung, nach Beratung und Billigung der Erklärungen des Vorsitzenden, einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Da das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft in Höhe von EUR 6.375.000, namentlich 25.500 Aktien mit einem Nennwert von jeweils EUR 250, die in ihrer Gesamtheit von dem hier ordnungsgemäß vertretenen Alleinigen Aktionär gehalten werden, vertreten ist, ist diese außerordentliche Generalversammlung ordnungsgemäß konstituiert und mithin in der Lage, ordnungsgemäß über alle Gegenstände der nachstehenden Beschlüsse zu befinden.

*Zweiter Beschluss*

Der Alleinige Gesellschafter beschließt die in Artikel 17 der Satzung vorgesehene Zeichnungsbefugnis abzuändern, um diesen in Einklang mit der dualistischen Struktur zu bringen.

Der Wortlaut des siebzehnten Artikels ist demnach folgender:

" **Art. 17. Verbindliche Unterschriften.** Die Gesellschaft ist gegenüber Dritten verpflichtet durch: (i) die gemeinsame Unterschrift von zwei Vorstandsmitgliedern, (ii) im Falle eines Alleinigen Vorstandsmitgliedes, die alleinige Unterschrift des Alleinigen Vorstandsmitgliedes oder (iii) durch die alleinige Unterschrift des Vorsitzenden des Vorstandes.

Die Gesellschaft wird außerdem durch die gemeinsame Unterschrift von beliebigen Personen oder die alleinige Unterschrift einer Person, die eine besondere Unterschriftsvollmacht durch den Vorstand oder das Alleinige Vorstandsmitglied erhalten hat/haben verpflichtet, allerdings nur im Rahmen einer solchen Vollmacht. Innerhalb der Grenzen der täglichen Geschäftsführung wird die Gesellschaft durch die alleinige Unterschrift der Person, die im ersten Abschnitt des Artikel 16 benannt wurde verpflichtet."

22823

*Gebühren*

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und sonstigen Verbindlichkeiten, welcher Art auch immer, die der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Versammlung entstehen, werden unter Vorbehalt sämtlicher Rechte mit € 1.200,- bewertet und fallen zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Capellen, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben zusammen mit dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. JUNGERS, V. BARATON, M. HOFFMANN, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 18 février 2009. Relation: CAP/2009/526. Reçu soixante-quinze euros. 75,- €

*Le Receveur (signé): I. Neu.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre pour publication au Mémorial C.

Capellen, le 18 février 2009.

Camille MINES.

Référence de publication: 2009026245/225/67.

(090031699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

**Arcavest Project Clejan Co. KG, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 138.115.

—  
RECTIFICATIF

Il y a lieu de rectifier comme suit, dans le Mémorial C n° 2895 du 4 décembre 2008, page 138947, la deuxième ligne du tableau de répartition du capital social au 28 mai 2008:

au lieu de: «Arcavest Project Sàrl ... 10 Anteile der Kategorie B/ Kommanditanteile»,

lire: «Arcavest S.A. ... 10 Anteile der Kategorie B/ Kommanditanteile».

Référence de publication: 2009026707/759/11.

**DWS Euroland Konzept 2009, Fonds Commun de Placement.**

Der Investmentfonds DWS Euroland Konzept 2009 wird planmäßig zum Laufzeitende 31. März 2009 aufgelöst.  
Luxemburg, im März 2009.

DWS Investment S.A.

Référence de publication: 2009028356/1352/6.

**DWS Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 74.377.

Der Teilfonds DWS Funds Flex World I wird planmäßig zum Laufzeitende 14. April 2009 aufgelöst.

Luxemburg, im Februar 2009.

DWS Funds, SICAV.

Référence de publication: 2009028360/1352/8.

**Dynamic Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 81.617.

Der Teilfonds Dynamic Funds GlobalBalance E wird planmäßig zum 28. April 2009 aufgelöst.

Luxemburg, im März 2009.

*Die Gesellschaft.*

Référence de publication: 2009028362/1352/8.

**Dominion Corporate Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 144.617.

—  
STATUTES

In the year two thousand nine, on the thirtieth of January.

Before Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company DOMINION CORPORATE HOLDINGS LIMITED, having its registered office in 47 Esplanade, St Helier, Jersey JE1 OBD, registered at the International Service Entity of Jersey under the number 77225,

hereby represented by Mr. Jean LAMBERT, master in economics, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, by virtue of a proxy given under private seal on November 3, 2008.

Which proxy signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

**Art. 1.** There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

**Art. 2.** The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may also buy, sell, rent and administer any real estates as well in the Grand Duchy of Luxembourg as in foreign countries.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name Dominion Corporate Services S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (€ 12,500.-), divided into twelve thousand five hundred (12,500) share quotas of ONE EURO (€ 1.-) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.



The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31<sup>st</sup> of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
2. these interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

All the shares have been subscribed by the company DOMINION CORPORATE HOLDINGS LIMITED, having its registered office in 47 Esplanade, St Helier, Jersey JE1 OBD, registered at the International Service Entity of Jersey under the number 77225.

The shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12.500.-) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

#### *Transitory disposition*

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate 31<sup>st</sup> of December 2009.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (€ 1,500.-).

#### *Resolutions of the shareholder*

- 1.- Are appointed as managers of the company for an unlimited period:

- a) Mr. Jean LAMBERT, master in economics, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- b) Mr. Ivo KUSTURA, lawyer, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- c) Mrs. Catherine PEUTEMAN, private employee, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

d) Mr. Patrice YANDE, private employee, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

2.- The company will be validly bound under all circumstances by the joint signatures of two managers.

3.- The registered office is established at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, acting as aforesaid, he signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le trente janvier.

Par-devant Maître Henri BECK notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société DOMINION CORPORATE HOLDINGS LIMITED, avec siège social à 47 Esplanade, St Helier, Jersey JE1 OBD, immatriculée au "International Service Entity of Jersey" sous le numéro 77225,

ici représentée par Monsieur Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 3 novembre 2008.

Laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination Dominion Corporate Services S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de UN EURO (€ 1,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la société, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent,

augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

*Souscription - Libération*

Toutes les parts sociales ont été souscrites par la société DOMINION CORPORATE HOLDINGS LIMITED, avec siège social à 47 Esplanade, St Helier, Jersey JE1 OBD, immatriculée au "International Service Entity of Jersey" sous le numéro 77225.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euros (€ 1.500,-).

*Décisions de l'associé unique*

1.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

b) Monsieur Ivo KUSTURA, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

c) Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

d) Monsieur Patrice YANDE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

2.- La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants.

3.- Le siège social de la société est fixé à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. LAMBERT, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 4 février 2009. Relation: ECH/2009/151. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): J.-M. MINY.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 9 février 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009023579/201/258.

(090024531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

**Smiths Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 19.264.745,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 21, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 142.379.

In the year two thousand and nine, on the twenty-eight day of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Smiths Finance Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 21 rue Aldringen (second floor), L-1118 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142.379 (the Company). The Company was incorporated on 9 October 2008 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 2672 of 3 November 2008. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 12 November 2008 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 2950 of 11 December 2008.

There appeared:

Smiths Group Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with a share capital of USD 72,931,490, with registered office at 21 rue Aldringen (second floor), L-1118 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142.380 (the Sole Shareholder),

here represented by Gwenn Vanweddingen, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 27 January 2009.

The proxy from the appearing party, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the 1,574,500 (one million five hundred seventy-four thousand five hundred) ordinary shares of USD 0.01 (one US Cent) each in the share capital of the Company amounting to USD 15,745 (fifteen thousand seven hundred forty-five US Dollars);

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notice.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 19,249,000 (nineteen million two hundred forty-nine thousand US Dollars) by way of the issuance of 1,924,900,000 (one billion nine hundred twenty-four million nine hundred thousand) new ordinary shares.

3. Subscription to the increase of the share capital and payment in kind by way of the conversion of a receivable in an amount of USD 192,490,000 (one hundred ninety-two million four hundred ninety thousand US Dollars) of the share capital increase referred to in item 2. above by Smiths Group Luxembourg S.à r.l.

4. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles of the Company.

5. Allocation of an amount of USD 1,926,474.5 (one million nine hundred twenty-six thousand four hundred seventy-four US Dollars and five cents) from the share premium account of the Company to the legal reserve account of the Company.

6. Amendment to the share register of the Company.

7. Miscellaneous.

III. that after deliberation the Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 19,249,000 (nineteen million two hundred forty-nine thousand US Dollars) so as to set the share capital of the Company from its current amount of USD 15,745 (fifteen thousand seven hundred forty-five US Dollars) to USD 19,264,745 (nineteen million two hundred sixty-four thousand seven hundred forty-five US Dollars) by way of the issuance of 1,924,900,000 (one billion nine hundred twenty-four million nine hundred thousand) new ordinary shares having a nominal value of USD 0.01 (one US Cent) each.

*Third resolution*

The Meeting resolves to accept and records the following subscription to and full payment of the share capital increase referred to under the second resolution above as follows:

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder hereby represented, prenamed, declares:

(i) to subscribe 1,924,900,000 (one billion nine hundred twenty-four million nine hundred thousand) newly issued ordinary shares of the Company having a nominal value of USD 0.01 (one US Cent) each and a subscription price of USD 0.10 (ten US Cents); and

(ii) to pay them up entirely up by means of a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of USD 192,490,000 (one hundred ninety-two million four hundred ninety thousand US Dollars) (the Sole Shareholder Receivable) which the Sole Shareholder has against the Company.

Such contribution in kind in an amount of USD 192,490,000 (one hundred ninety-two million four hundred ninety thousand US Dollars) is to be allocated as follows:

(i) an amount of USD 19,249,000 (nineteen million two hundred forty-nine thousand US Dollars) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of USD 173,241,000 (one hundred seventy-three million two hundred forty-one US Dollars) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The valuation of the Sole Shareholder Receivable contributed to the Company is supported by a certificate issued on 28 January 2009 by two managers of the Sole Shareholder and the Company (the Certificate) stating that, inter alia, (i) the Sole Shareholder Receivable is certain and liquid and (ii) the Sole Shareholder Receivable is worth at least USD 192,490,000 (one hundred ninety-two million four hundred ninety thousand US Dollars) which corresponds to the value of the 1,924,900,000 (one billion nine hundred twenty-four million nine hundred thousand) new ordinary shares of the Company with a nominal value of USD 0.01 (one US Cent) each and a subscription price of USD 0.10 (ten US Cents) each to be issued to the Sole Shareholder.

The said Certificate after having been signed *ne variatur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties as well as by the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

#### *Fourth resolution*

The Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above resolutions, so that it reads henceforth as follows:

" **5.1.** The Company's subscribed share capital is fixed at 19,264,745 (nineteen million two hundred sixty-four thousand seven hundred forty-five US Dollars), represented by 1,926,474,500 (one billion nine hundred twenty-six million four hundred seventy-four thousand five hundred) ordinary shares having a nominal value of USD 0.01 (one US Cent) each (hereinafter referred to as an Ordinary Share and collectively as the Ordinary Shares)."

#### *Fifth resolution*

The Meeting resolves to allocate an amount of USD 1,926,474.5 (one million nine hundred twenty-six thousand four hundred seventy-four US Dollars and five cents) from the share premium account of the Company to the legal reserve account of the Company.

#### *Sixth resolution*

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued ordinary shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

#### *Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 7,000.- (seven thousand euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-huitième jour du mois de janvier.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Smiths Finance Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 21 rue Aldringen (deuxième étage), L-1118 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.379 (la Société). La Société a été constituée le 9 octobre 2008 en vertu d'un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 2672 du 3 novembre 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 12 novembre 2008 en vertu d'un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 2950 du 11 décembre 2008.

A comparu:

Smiths Group Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant un capital social de USD 72.931.490, sise au 21 rue Aldringen (deuxième étage), L-1118 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.380 (l'Associé Unique),

ici représentée par Gwenn Vanweddingen, juriste, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée le 27 janvier 2009.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire d'acte ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient l'intégralité des 1.574.500 (un million cinq cent soixante-quatorze mille cinq cents) parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un cent de Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, dans le capital social de la Société, qui s'élève à USD 15.745 (quinze mille sept cent quarante-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique);

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation de capital social de la Société d'un montant de USD 19.249.000 (dix-neuf millions deux cent quarante-neuf mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) au moyen de l'émission de 1.924.900.000 (un milliard neuf cent vingt-quatre millions neuf cent mille) nouvelles parts sociales ordinaires.

3. Souscription et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. ci-dessus, au moyen d'un apport en nature sous la forme d'une conversion de créance d'un montant de USD 192.490.000 (cent quatre-vingt-douze millions quatre cent quatre-vingt-dix mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) effectuée par Smiths Group Luxembourg S.à r.l.

4. Modification consécutive de l'article 5.1 des Statuts de la Société.

5. Allocation d'un montant de USD 1.926.474,5 (un million neuf cent vingt-six mille quatre cent soixante-quatorze Dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinq cents) prélevé sur le compte de prime d'émission de la Société au compte de réserve légale de la Société.

6. Modification du registre de parts sociales de la Société.

7. Divers.

III. Qu'après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui lui a été communiqué par avance.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 19.249.000 (dix-neuf millions deux cent quarante-neuf mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique), de façon à augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de USD 15.745 (quinze mille sept cent quarante-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique) à un montant de USD 19.264.745 (dix-neuf millions deux cent soixante-quatre mille sept cent quarante-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique) au moyen de l'émission de 1.924.900.000 (un milliard neuf cent vingt-quatre millions neuf cent mille) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un cent de Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer comme suit la souscription et la libération de l'augmentation de capital social mentionnée dans la deuxième résolution ci-dessus:

*Souscription et Libération*

L'Associé Unique représenté comme indiqué ci-dessus déclare:

(i) Souscrire aux 1.924.900.000 (un milliard neuf cent vingt-quatre millions neuf cent mille) parts sociales ordinaires nouvellement émises de la Société, ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un cent de Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune et un prix de souscription de USD 0,10 (dix cents de Dollars des Etats-Unis d'Amérique); et

(ii) Les libérer entièrement au moyen d'un apport en nature consistant en une créance d'un montant de USD 192.490.000 (cent quatre-vingt-douze millions quatre cent quatre-vingt-dix mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) (la Créance de l'Associé Unique) dont dispose l'Associé Unique sur la Société.

Ledit apport en nature d'un montant de USD 192.490.000 (cent quatre-vingt-douze millions quatre cent quatre-vingt-dix mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) est à attribuer de la manière suivante:

(i) un montant de USD 19.249.000 (dix-neuf millions deux cent quarante-neuf mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) sera attribué au compte de capital social nominale de la Société; et

(ii) un montant de USD 173.241.000 (cent soixante-treize millions deux cent quarante-et-un mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) sera attribué au compte de prime d'émission de la Société.

La valeur de la Créance de l'Associé Unique apportée à la Société est attestée par un certificat émis le 28 janvier 2009 par deux gérants de l'Associé Unique et la Société (le Certificat), selon lequel, entre autres, (i) la Créance de l'Associé Unique est certaine et liquide, et (ii) la Créance de l'Associé Unique est évaluée au minimum à USD 192.490.000 (cent quatre-vingt-douze millions quatre cent quatre-vingt-dix mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique), correspondant à la valeur des 1.924.900.000 (un milliard neuf cent vingt-quatre millions neuf cent mille) nouvelles parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un cent de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, et un prix de souscription de USD 0,10 (dix cents de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, devant être émises par l'Associé Unique.

Ledit Certificat, après avoir été paraphé ne variatur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante ainsi que par le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte afin d'être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin d'y refléter les résolutions ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social souscrit de la Société est établi à 19.264.745 (dix-neuf millions deux cent soixante-quatre mille sept cent quarante-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 1.926.474.500 (un milliard neuf cent vingt-six millions quatre cent soixante-quatorze mille cinq cents) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un cent de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune (ci-après dénommées les Parts sociales ordinaires, et individuellement la Part sociale ordinaire)."

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide d'attribuer un montant de USD 1.926.474,5 (un million neuf cent vingt-six mille quatre cent soixante-quatorze Dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinq cents) prélevé sur le compte de prime d'émission de la Société au compte de réserve légale de la Société.

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et accorde pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales ordinaires nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société, et de procéder à toutes les formalités afférentes (y inclus afin d'éviter tout doute l'enregistrement et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

#### *Estimation des frais*

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute nature, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ EUR 7.000.- (sept mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signé: G. VANWEDDINGEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 février 2009. Relation: LAC/2009/3913. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 9 février 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009023573/242/218.

(090024726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

---

### **Skans Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 144.628.

#### — STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twelfth day of January.



Before us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

Mr Per Niklas PETTERSSON, residing in 2035 Candie Tree Cove, Sandy, UT 84092, USA,  
here represented by Mr Sébastien BOMBENGER, private employee, with professional address in Luxembourg,  
by virtue of a proxy given on January 1, 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the person appearing, acting as here above stated and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforementioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

**Art.1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

**Art. 2.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "SKANS HOLDING S. a r.l. ".

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-) divided into ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE (125) shares of ONE HUNDRED EURO (EUR 100.-) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The corporation is committed either by the joint signatures of any two (2) Managers or by the individual signature of the delegate of the board. If the Shareholders' Meeting decides to create two (2) categories of Managers (Managers A and Managers B) the company will be committed by the joint signatures of a Manager A and a Manager B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders representing at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 16.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second Monday of May at 10.00 a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the thirty-first of December 2009.

#### *Subscription - Payment*

The Articles of Incorporation of the Company have been drawn up by the appearing party. This party has subscribed and entirely paid-up in cash the amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-) representing ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE (125) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (EUR 100.-) each.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the 1915 Law have been observed.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,000.-.

#### *Resolutions of the shareholder*

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an unlimited periode of time:

*A manager:*

- Mr Per Niklas PETERSSON, residing in 2035 Candie Tree Cove, Sandy, UT 84092, USA,

*B managers:*

- VALON S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

- LANNAGE S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

2) The address of the company is fixed at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le douze janvier.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Luxembourg).

#### A COMPARU:

Monsieur Per Niklas PETTERSSON, demeurant à 2035 Candie Tree Cove, Sandy, UT 84092, USA, ici représenté par Monsieur Sébastien BOMBENGER; demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination "SKANS HOLDING S. à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) représenté par CENT VINGT-CINQ (125) parts sociales de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gestion. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gestion.

La société est engagée par les signatures conjointes de deux (2) gérants ou par la signature individuelle du délégué du conseil. Si l'assemblée générale des associés décide de créer deux (2) catégories de gérants (gérants A et gérants B), la société sera engagée par les signatures conjointes d'un gérant A et d'un gérant B.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gestion sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés représentant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième lundi du mois de mai à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2009.

#### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ont été arrêtés par la partie comparante. Cette partie a souscrit et entièrement libéré en espèce le montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), représentant CENT VINGT-CINQ (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi de 1915 ont été respectées.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 2.000,-.

#### *Décisions de l'associé*

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

*Gérant A:*

- Monsieur Per Niklas PETTERSSON, demeurant à 2035 Candie Tree Cove, Sandy, UT 84092, USA,

*Gérants B:*

- VALON S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

- LANNAGE S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. BOMBENGER - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 21 janvier 2009. LAC/2009/2271. Reçu EUR 75,- (soixante-quinze euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le dix février de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009023577/242/229.

(090024901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

**Göta Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 46.444.

In the year two thousand nine, on the ninth of January.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "GÖTA RE S.A.", a "société anonyme"), having its registered office at L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, incorporated by deed drawn up and enacted on January 4<sup>th</sup>, 1994, inscribed at trade register Luxembourg section B number 46.444, which has been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 152 of 1994.

The meeting is presided by Brian Collins, private employee, residing professionally in Luxembourg,

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Daniel Demuru, private employee, residing professionally in Luxembourg,

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1.- Increase of the corporate capital by an amount of two million four hundred thousand SEK (SEK 2.400.000) so as to raise it from its present amount of thirty-two million four hundred thousand SEK (SEK 32.400.000) to thirty-four million eight hundred thousand SEK (SEK 34.800.000) by an issue of two hundred (200) new shares.

2.- Subscription and payment.

3.- Amendment of article 5 of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

4.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

*First resolution:*

It is decided to increase the corporate capital by an amount of two million four hundred thousand SEK (SEK 2.400.000) so as to raise it from its present amount of thirty-two million four hundred thousand SEK (SEK 32.400.000) to thirty-four million eight hundred thousand SEK (SEK 34.800.000) by an issue of two hundred (200) new shares.

*Second resolution:*

Having stated the renunciation by Göteborgs Hamn AB, with its registered office at Sydatlanten, Skandiahammen, S-403 38 Göteborg, Sweden, to its preferential right to subscribe, it is decided to admit to the subscription of the 200 (two hundred) new shares, Försäkringsaktiebolaget Göta Lejon, with its registered office at Postgatan 8, S-411 13 Göteborg, Sweden.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon the prenamed subscriber, represented by Mr. Brian COLLINS, prenamed, by virtue of one of the aforementioned proxies;

declared to subscribe to the 200 (two hundred) new shares, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of SEK 2.400.000.- (two million four hundred thousand SEK) as was certified to the undersigned notary.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article 5 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. \*\*.** The Company's capital is set at thirty-four million eight hundred thousand SEK (SEK 34.800.000), represented by two thousand nine hundred (2.900) shares of twelve thousand SEK (SEK 12.000.-) each."

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand seven hundred Euros (1,700.- Euros).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille neuf, le neuf janvier,

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GÖTA RE S.A.", ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 46.444, constituée suivant acte reçu le 4 janvier 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 152 de 1994.

L'assemblée est présidée par Brian Collins, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Daniel Demuru, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de deux millions quatre cent mille couronnes suédoises (SEK 2.400.000), pour le porter de son montant actuel de trente-deux millions quatre cent mille couronnes suédoises (SEK 32.400.000) à trente-quatre millions huit cent mille couronnes suédoises (SEK 34.800.000.-) par l'émission de deux cents (200) nouvelles actions.

2.- Souscription et paiement .

3.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de deux millions quatre cent mille couronnes suédoises (SEK 2.400.000), pour le porter de son montant actuel de trente-deux millions quatre cent mille couronnes suédoises (SEK 32.400.000) à trente-quatre millions huit cent mille couronnes suédoises (SEK 34.800.000.-) par l'émission de deux cent (200) nouvelles actions.

*Troisième résolution:*

Ayant constaté la renonciation par Göteborgs Hamn AB, ayant son siège social à Sydatlanten, Skandiahamnen, S-403 38 Göteborg, Suède, à son droit préférentiel de souscription, il est décidé d'admettre à la souscription des deux cents (200) actions nouvelles, Försäkringsaktiebolaget Göta Lejon, ayant son siège social à Postgatan 8, S-411 13 Göteborg, Suède.

*Intervention - Souscription - Libération*

Ensuite le souscripteur prédésigné, représenté par Monsieur Brian COLLINS, prénommé, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux deux cents (200) actions nouvelles et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de SEK 2.400.000.- (deux millions quatre cent mille couronnes suédoises), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Quatrième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à SEK 34.800.000.- (trente-quatre millions huit cent mille couronnes suédoises), divisé en deux mille neuf cents (2.900) parts sociales de SEK 12.000 (douze mille couronnes suédoises) chacune.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille sept cents Euros (1.700.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: B. COLLINS, D. DEMURU, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 janvier 2009. Relation: LAC/2009/1327. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE conforme à l'original.

Luxembourg, le 21 JAN. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009023572/211/124.

(090025089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

**Oak, Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 112.898.

In the year two thousand and eight, on the twenty-sixth of November.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg

there appeared:

1) Vestar Capital Partners V, LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, Mary Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under number WK-15963,

holder of 8,267 shares in Oak S.A.;

2) Vestar Capital Partners V-A, LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, Mary Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under number WK-16097,

holder of 8,267 shares in Oak S.A.;

3) Vestar AIV Holdings A, LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, Mary Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under number WK-16096,

holder of 8,266 shares in Oak S.A.;

(together being the "Shareholders")

All represented by Nadia Adjeroun, maître en droit, residing professionally in Luxembourg,

By virtue of proxies given under private seal,

which proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing parties being the all the shareholders of Oak S.A., a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B-112898, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 24 November 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 18 March 2006, number 571, (the "Company").

The appearing parties representing the entire share capital of the Company took the following resolutions:

*First resolution*

In accordance with articles 141 to 151 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the sole shareholder resolved to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the shareholders resolve to appoint Gold Oak S.A., a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B-114633, as liquidator of the Company (the "Liquidator").

The shareholders grant the Liquidator the following powers:

The Liquidator has a mission to realize the assets and liabilities of the Company. The net assets of the Company, after payment of the liabilities, will be distributed in kind and in cash by the Liquidator among the shareholders in proportion to the shares held by them in the Company.

The Liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law. It may accomplish all the acts provided for by Article 145 without the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested by law.

It may exempt the registrar of mortgages from automatic registration; he may waive all real rights, liens, mortgages, rescissory actions, grant release, with or without payment, of all lien and mortgage registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is exempted from drawing up an inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under their own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers as he may deem fit, to one or several representatives.

The Liquidator may pay advance on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for payment of the debts of the Company.

The Liquidator may bind the Company through his sole signature. The Company will also be bound in all circumstances by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Liquidator.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an deux mil huit, le vingt-six novembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Vestar Capital Partners V, LP, un limited partnership constitué et existant conformément aux lois des Iles Caymans et ayant son siège social à Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, Mary Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistré auprès du Cayman Islands Registrar of Companies sous le numéro WK-15963,



détenant 8,267 parts sociales de Oak S.A.;

2) Vestar Capital Partners V-A, LP, un limited partnership constitué et existant conformément aux lois des Iles Caymans et ayant son siège social à Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, Mary Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistré auprès du Cayman Islands Registrar of Companies sous le numéro WK-16097, détenant 8,267 parts sociales de Oak S.A.;

3) Vestar AIV Holdings A, LP, un limited partnership constitué et existant conformément aux lois des Iles Caymans et ayant son siège social à Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, Mary Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistré auprès du Cayman Islands Registrar of Companies sous le numéro WK-16096, détenant 8,268 parts sociales de Oak S.A.;

(Ensemble les "Associés")

Toutes représentées par Nadia Adjroun, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

En vertu de procurations données sous seing privés,

Les procurations signées "ne varietur" par les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants sont les Associés de la société OAK S.A., une société anonyme ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-112898, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 Novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 18 mars 2006 sous le numéro 571 (la "Société").

Les comparants, représentant plus de la majorité du capital social de la Société ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), l'associé unique a décidé de dissoudre la société et d'entamer la procédure de liquidation.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, les associés ont décidé de nommer Gold Oak S.A., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-114633, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 23 mai 2006 sous le numéro 48117, à la fonction de liquidateur de la Société (le "Liquidateur"):

Les associés confèrent au Liquidateur les pouvoirs suivants:

Le Liquidateur a pour mission de réaliser les actifs et de payer les dettes de la Société. L'actif net après paiement des dettes sera distribué par le Liquidateur aux actionnaires, en nature et en espèces, au prorata du pourcentage d'actions qu'ils détiennent dans la Société.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la Loi. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur peut, sous leur responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine.

Le Liquidateur peut payer une avance sur le surplus de la liquidation après avoir payé les dettes ou fait les provisions nécessaires pour payer les dettes de la Société.

Le Liquidateur peut engager la Société par sa seule signature. La Société sera également engagée en toutes circonstances par la signature de toute personne disposant d'un pouvoir de signature conféré par le Liquidateur.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: N. ADJEROUN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 novembre 2008. Relation: LAC/2008/47889. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009023571/211/127.

(090024790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

**Internationale Participation Articles de Sport Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.

R.C.S. Luxembourg B 35.921.

*Extrait du Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2008*

L'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2008 a décidé:

- de renouveler pour une période de 6 ans les mandats d'administrateurs de Monsieur BOUDRY François et des sociétés GEFILUX s.a. et I.F.A. International Finance Assistance Holding s.a., tous domiciliés 25, rue Andethana à L-6970 Oberanven.

Les sociétés Gefilux s.a. et I.F.A. International Finance Assistance Holding s.a. sont représentées par Mr. Boudry François, administrateur-délégué.

Mr. Boudry François exercera son mandat en tant qu'administrateur-délégué, ayant tous les pouvoirs pour engager valablement la société.

- d'accepter la démission comme commissaire de la s.a. Vericom

- de nommer comme commissaire la s.p.r.l. Jaka, sise à B 1300 Limal (Belgique), rue Champêtre, 2. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Signature.

Référence de publication: 2009023540/1219/22.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09264. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

**Finpart, Société Anonyme.**

Siège social: L-3961 Ehlinge, 7A, Z.A. «Am Brill».

R.C.S. Luxembourg B 92.961.

*Rapport de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26.05.2005*

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale extraordinaire de ce jour, que suite à la démission de Monsieur Frans VAN HOOFF, l'Assemblée Générale Extraordinaire a accepté comme administrateur de la société

- Monsieur Jean Paul KIEFFER, expert-comptable, demeurant professionnellement, Z.a. 7a, Am Brill, L-3961 Ehlinge-sur-Mess

et ceci avec effet de cette assemblée générale extraordinaire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour extrait conforme

Pour FINPART S.A.

Marc KOPPES

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2009023214/1113/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03877. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

**Koelnag Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 22.269.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KOELNAG HOLDING S.A.

FINDI S.à r.l. / MADAS S.à r.l.

Administrateur / Administrateur Présidente du Conseil d'Administration

C. BITTERLICH / A. RENARD

*Représentant permanent / Représentant permanent*

Référence de publication: 2009023462/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03764. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

---

**Mold Systems S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 78.420.

---

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Mold Systems S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

*Administrateur*

Référence de publication: 2009023454/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03513. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

---

**Berma Invest S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 117.629.

---

Le bilan de dissolution au 30 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/02/2009.

*Pour VALEX S.A.*

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2009023475/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01978. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

---

**La Petite Venise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-4756 Pétange, 11, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 113.293.

---

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 mai 2008*

L'an deux mille huit, le six mai.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 06.05.2008:

1) Monsieur RAIMONDO Domenico, demeurant à L-3347 Leudelange, 27, rue de Cessange, né le 14 août 1966 à Rotonda (I), a démissionné du poste de gérant technique en date du 27 février 2008 par lettre recommandée.

2) Est désigné comme nouveau gérant technique avec effet immédiat Monsieur KOCAN Ermin, demeurant à L-4601 Differdange, 9, avenue de la Liberté, né le 21 décembre 1972 à Berane (Youg).

3) Le siège social de la Srl LA PETITE VENISE sera transféré de 1, rue des Romains, L-4777 Pétange à 11, place du Marché, L-4756 Pétange.

4) Monsieur RAIMONDO Domenico, précité, cède la totalité de ses 25 parts (vingt-cinq) à Monsieur YASSER Gacem, demeurant à L-4750 Pétange, 37, route de Longwy, né le 23 mai 1982.

5) Mademoiselle RAINALDI Sara, demeurant à L-3347 Leudelage, 27, rue de Cessange, née le 12 mai 1974 à Messancy (B), cède la totalité des ses 25 parts (vingt-cinq) à Monsieur YASSER Gacem, précité.

6) Les parts sociales de la Sàrl LA PETITE VENISE seront dorénavant réparties de la façon suivante:

-) Monsieur KOCAN Ermin, précité . . . . .	25 parts
-) Madame KOCAN Zehra, précitée . . . . .	25 parts
-) Monsieur YASSER Gacem, précité . . . . .	50 parts

7) La société LA PETITE VENISE Sàrl sera dorénavant valablement engagée par les signatures conjointes du gérant technique et de celle de l'un des associés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Pétange, le 6 mai 2008. RAIMONDO Domenico / RAINALDI Sara / KOCAN Ermin /  
KOCAN Zehra / YASSER Gacem.

Référence de publication: 2009022133/670/33.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03057. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

**Weila Immobilien S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3450 Dudelage, 40, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 56.257.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée au siège social de Dudelage, le 2 février 2009 à 9.00 heures.*

Les actionnaires de la société WEILA IMMOBILIEN S.A., représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Est nommée administrateur, Madame Pierrette BARTOLETTI, demeurant à L-3720 RUMELANGE, 28a, route d'Esch, en remplacement de l'administrateur, Monsieur Alex NEU, demeurant à L-8370 HOBSCHEID, 71, rue de Kreuzerbruch.

Le mandat de l'administrateur, Madame Pierrette BARTOLETTI, prédite, prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014 statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Dudelage, le 2 février 2009.

Signature

Les Actionnaires

Référence de publication: 2009023161/1044/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03640. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

**ASI Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 133.707.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 30 décembre 2008*

Jacopo ROSSI, Louis VEGAS-PIERONI et Eugenio AGRATI sont démissionnaires de leur mandat d'administrateur.

Gabriele BARTOLUCCI, Roberto De ASSIS MOREIRA et Gonzalo PEREZ DE CASTRO INSUA, employés privés avec adresse professionnelle à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue, sont nommés Administrateurs en remplacement.

Régis DONATI est démissionnaire de sa fonction de Commissaire aux comptes, MATRICE INTERNATIONAL SA, L-8805 RAMBROUCH au 33, rue Principale est nommée commissaire aux comptes.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes, viennent à échéance lors de l'assemblée générale de 2014.

Pour extrait sincère et conforme

EASIT S.A.

Signature

Référence de publication: 2009023170/3579/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02755. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

---

**City-Prom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 58, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 92.636.

—  
*Extrait de L'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2008 à 15 H*

La société CITY PROM SA a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée accepte la démission de Madame Maria Das Neves GOMES SURREIRA, demeurant 58, rue de la Libération L-3511 Dudelange de son poste d'administrateur. De ce fait la décision du 23/03/2004 stipulant qu'il fallait la signature conjointe de Madame Maria Das Neves GOMES SURREIRA et de l'administrateur délégué devient caduque.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée nomme Mademoiselle Sandra SURREIRA TAVARES, demeurant 58, rue de la Libération L-3511 Dudelange au poste d'administrateur pour un mandat de six années.

*Troisième résolution*

L'Assemblée prolonge le mandat de Monsieur David SURREIRA TAVARES, demeurant 58, rue de la Libération L-3511 Dudelange au poste d'administrateur. Nouveau mandat de six années.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée accepte la démission de Montbrun Révision S.à.r.l., établie à L-1724 Luxembourg, 11 Bd du Prince Henri de son poste de commissaire aux comptes.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée nomme Monsieur Jean GREFF, demeurant 141 rue Nationale F-57600 FORBACH au poste de commissaire aux comptes pour un mandat de six années.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Les résolutions ont été admises à l'unanimité des voix.

Après cela l'Assemblée Générale Extraordinaire est déclarée comme terminée.

Carlos Manuel DA SILVA TAVARES

*Administrateur délégué*

Référence de publication: 2009023172/3139/32.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11061. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

---

**Money First, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.887.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration le 22 janvier 2009:*

Le conseil d'administration a pris note de la démission de Monsieur Pierre CAPRA, résidant professionnellement au 170, place Henri Regnault, F-92043 Paris - La Défense Cedex, de son mandat d'administrateur avec effet au 8 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL Luxembourg S.A.

Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2009023173/3451/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02718. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

**Asi Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 133.709.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 30 décembre 2008*

Jacopo ROSSI, Louis VEGAS-PIERONI et Eugenio AGRATI sont démissionnaires de leur mandat d'administrateur.

Gabriele BARTOLUCCI, Roberto De ASSIS MOREIRA et Gonzalo PEREZ DE CASTRO INSUA, employés privés avec adresse professionnelle à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue, sont nommés Administrateurs en remplacement.

Régis DONATI est démissionnaire de sa fonction de Commissaire aux comptes, MATRICE INTERNATIONAL SA, L-8805 RAMBROUCH au 33, rue Principale est nommée commissaire aux comptes.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viennent à échéance lors de l'assemblée générale de 2014.

Pour extrait sincère et conforme

EASIT S.A.

Signature

Référence de publication: 2009023168/3579/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02757. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

**Crismagand, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 62.351.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009022986/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01685. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

**Rock Ridge RE 26, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 131.925.

—  
In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth day of November.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Field Point IV S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 22, Grand Rue L-1660 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 119324 (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Ms Lynn Kanaan, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 28 November 2008.

The said proxy, initialed "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Rock Ridge RE 26, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, registered with the

Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 131925, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Martine Schaeffer, on 6 September 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 24 October 2007 number 2407 (the "Company").

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, took the following resolutions:

*First resolution*

In accordance with articles 141 to 151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the Sole Shareholder decides to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder decides to appoint as liquidator AIM Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 74676 (the "Liquidator").

The Liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law. He may accomplish all acts provided for by Article 145 without the authorization of the Sole Shareholder in cases when the law provides for a mandatory authorization.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages from automatic registration. He may waive all real rights, liens, mortgages, rescissory actions, grant release, with or without payment, of all lien and mortgage registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is exempt from drawing up an inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Liquidator may, for special or specific operations and for a set period of time, delegate to one or more attorneys a specific part of his powers. The Liquidator shall remain liable for all actions undertaken further to such delegation.

The Liquidator will discharge all liabilities, to the extent they are known to him. The net assets of the Company, after payment of the liabilities, will be distributed in kind and in cash by the Liquidator to the Sole Shareholders.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons known to the notary by their names, first names, civil status and residences, said persons signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-huitième jour de ce mois de novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Field Point IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 22, Grand rue L-1660 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119324 (l'"Actionnaire Unique"),

dûment représentée par Mlle Lynn Kanaan, maître en droit, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée au Luxembourg le 28 Novembre 2008.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la comparante restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée simultanément auprès des autorités d'enregistrement.

Ladite comparante est l'actionnaire unique de Rock Ridge RE 26, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 22, Grand rue L-1660 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 131925, constituée par devant le notaire Maître Martine Schaeffer, le 6 Septembre 2007, dont l'acte fut publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 24 Octobre 2007 numéro 2407 (la "Société").

L'Actionnaire Unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), l'Actionnaire Unique décide de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de liquidation.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Actionnaire Unique décide de nommer comme liquidateur la société AIM Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social aux 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B74676 (le "Liquidateur").

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que le prévoient les articles 144 à 148bis de la Loi. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans l'autorisation de l'Actionnaire Unique dans les cas où elle est obligatoirement requise par la loi.

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office. Il peut renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur peut, pour des opérations spéciales ou spécifiques et pour une durée définie, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie déterminée de ses pouvoirs. Le liquidateur restera responsable de toutes les actions entreprises suites à une telle délégation.

Le Liquidateur paiera les dettes dans la mesure où il en a connaissance. L'actif net de la Société, après paiement des dettes, sera distribué en nature et en espèces par le Liquidateur à l'Actionnaire Unique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. KANAAN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 3 décembre 2008. Relation: LAC/2008/48550. Reçu douze euros (12,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009023111/211/98.

(090026724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

---

**Immo Croissance Villa Churchill, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.834.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale du 26 janvier 2009 a accepté la démission avec effet au 26 janvier 2009 des gérants suivants:

- Monsieur Karl Heinz Dick;
- Monsieur Jean-Francois Willems; et
- Monsieur Eirikúr S. Johannsson.

L'assemblée générale a élu, avec effet immédiat, les nouveaux gérants suivants:

- Monsieur Umberto Ronsisvalle, demeurant 14, Quai Antoine 1<sup>er</sup>, MC-98000 Monte-Carlo, Principauté de Monaco;
- Monsieur Olivier Lecoin, demeurant 1, rue des Amandiers, F-94410 Saint-Maurice, France; et
- Monsieur Fredrik Engman, demeurant 45, rue du Village, L-5370 Schuttrange, Luxembourg.

Les nouveaux gérants sont élus pour un mandat qui expirera lors de l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMO-CROISSANCE VILLA CHURCHILL, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009023125/267/23.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00518. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

---